

Yannick Massé
Michelangelo B61 - 40 Rue Antoine de Gargas
31500 Toulouse
Tél. Fixe : 0950312261
Tél. Mobile : 0665223024

à Madame CAILLAVEL
Directrice du Centre de Détention de Muret
BP 312 – Route de Seysses
31605 MURET

Toulouse le 01 février 2009

Copie à : Mme la Garde des Sceaux, M. Albrand, M. Cohen – Maire de Toulouse, OIP, Ban Public.

Madame la directrice,

La commission d'enquête parlementaire sur la prévention du suicide en prison demandée par Madame la Garde des Sceaux est sur le point de rendre son rapport, déjà connu sous le nom de « Rapport Albrand » le docteur en médecine représentant cette commission.

En votre qualité de directrice d'un établissement pénitentiaire, vous n'ignorez pas qu'une des directives essentielle préconisée dans ce rapport ainsi que par toutes les associations impliquées dans la condition carcérale est de **favoriser l'ouverture de la prison aux familles de détenus**.

Au-delà des contraintes budgétaires et organisationnelles qui sont les vôtres et que chacun peut comprendre, il reste une douloureuse et **énorme contradiction** entre ces directives et la réalité du fonctionnement des parloirs familles au sein de votre établissement, surtout depuis son évolution qui se traduit par des **prises de rendez-vous obligatoires et pourtant aléatoires** comme condition impérative avant la visite d'un détenu.

En effet, en raison d'une semaine de travail chargée, je n'ai pu consacrer comme à l'accoutumée une pleine demi-journée de ma semaine de travail pour réserver un parloir avec Monsieur Daniel Massé – 8415. Une heure d'appels répétés durant les horaires prévus ne m'a pas permis cette fois d'obtenir le moindre interlocuteur. Une fois sur place ce samedi 31 janvier – comme tous les autres samedis - puis plus tard au téléphone ainsi que j'ai été invité à le faire, j'ai pu constater l'exemplaire rigueur de votre personnel qui peut quant à lui attester de mon extrême courtoisie ainsi que de mon respect total vis-à-vis de votre administration et de son règlement.

Il est toutefois remarquable qu'à aucun moment ne fût prise en compte la grande fragilité psychologique de Daniel Massé – dont aucun membre de votre personnel ne peut décemment ignorer qu'il a déjà attenté plusieurs fois à ses jours en prison, surtout quand les suicides en prison font débat et que déjà seize détenus ont mis fin à leurs jours en France depuis ce début d'année 2009, soit depuis moins d'un mois.

L'objet de ce courrier est simple Madame la Directrice, je ne vous demande pas de mesurer la souffrance que peut éprouver cet Innocent condamné à 25 ans de prison et encore moins de consulter les preuves de cette innocence sur son site Internet (www.presume-coupable.com), je vous demande seulement et solennellement de me considérer par avance inscrit à tous les parloirs du Samedi 15h15 et du Dimanche 15h15 jusqu'à la libération de Daniel Massé et de le faire savoir au personnel concerné.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Yannick Massé